



Biocarburants et production alimentaire

**Le développement du bioéthanol en France est
tout à fait compatible avec les productions alimentaires**

La cohabitation entre productions agricoles destinées aux biocarburants et celles à vocation alimentaire fait débat. Pourtant, le développement des biocarburants tel qu'il est conçu en France et en Europe garantit la compatibilité des deux débouchés.

Ainsi, l'objectif national visant à incorporer 7% de bioéthanol dans l'essence en 2010 nécessitera seulement 4 % des surfaces céréalières françaises et 15% de celles de betteraves. Ceci représente 400 000 hectares sur un total de plus de 9 millions d'hectares consacrés en France à ces cultures.

Le modèle de développement du bioéthanol en France et en Europe diffère radicalement de ceux du Brésil ou des Etats-Unis. La production du bioéthanol en France se fait à partir de matières premières diversifiées (blé, maïs, betteraves) ce qui permet de limiter les surfaces nécessaires et la concurrence avec les utilisations alimentaires.

La Commission européenne vient d'ailleurs de publier une étude indiquant que l'incorporation, à l'horizon 2020, de 10% de biocarburant dans les carburants ne mobiliserait que 15% des surfaces agricoles européennes; cela grâce notamment aux progrès agronomiques continus et au développement de nouvelles technologies industrielles dites de seconde génération à l'horizon 2015 (utilisation de plantes entières et recours à une gamme plus vaste de matières premières).

Enfin, un schéma global de production des biocarburants respectant des critères de durabilité (matières premières et transformation) est en cours d'élaboration par la Commission européenne.

A propos du Bioéthanol

Pour lutter contre le réchauffement climatique, il sera nécessaire de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés à l'horizon 2050.

La production et l'utilisation d'un litre de bioéthanol génère 4 fois moins de CO2 que la production et l'utilisation d'un litre de carburant fossile.

D'une manière générale, les biocarburants (bioéthanol et biodiesel) sont les seuls substituts au pétrole disponibles immédiatement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport. Celui-ci constitue la première source d'émissions de gaz à effet de serre en France avec 26 % des émissions nationales (en progression de 24 % entre 2003 et 2004).

La production domestique de bioéthanol constitue également un moyen de renforcer l'indépendance énergétique de la France dont les transports dépendent aujourd'hui à 98 % du pétrole. Enfin, le développement de cette production équivaut à quelque 3 000 emplois non-délocalisables.

Pour plus d'informations : www.bioethanolcarburant.com

Contacts presse :

France Betteraves : Cécile Duval : 01 44 69 41 36 – cduval@cgb-france.fr
Passion Céréales : Olivia Ruch – 01 44 31 10 36 – o.ruch@passioncereales.fr